

## [Les services spécifiques aux adhérents du transport urbain](#)

### **Assurances**

Les adhérents bénéficient du barème d'assurance des indemnités négociées par l'UTP avec le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance pour les préjudices subis en cas d'immobilisation des véhicules et d'interruption temporaire de l'exploitation.

### **Benchmark**

Les adhérents ont la possibilité de consulter l'évolution de leurs indicateurs mensuels (production kilométrique, trafic et recettes commerciales) qu'ils ont enregistrés sur un site dédié accessible sur le site de l'UTP et de comparer leur réseau aux autres réseaux adhérents.

### **Concours du Bus d'or**

Les conducteurs des entreprises adhérentes peuvent participer au Bus d'Or, concours qui permet de valoriser les équipes et le réseau.

### **Convention collective nationale**

L'UTP négocie la Convention collective nationale de transport urbain et ses avenants avec les organisations syndicales représentatives de la branche, chaque fois que nécessaire. Les adhérents disposent d'un exemplaire écrit de cette convention collective et de ses mises à jour à des tarifs préférentiels.

### **Médaille du travail « des chemins de fer »**

Chaque année, le 1er janvier et le 14 juillet, le ministère du Travail remet cette médaille honorifique à deux promotions de salariés du transport public urbain. L'UTP aide les entreprises à constituer les dossiers de leurs salariés candidats et à le compléter si nécessaire, le vérifie et les soumet, en bonne et due forme, au ministère.

### **Musique à bord des véhicules**

Les adhérents peuvent diffuser de la musique à bord de leurs véhicules à un tarif négocié par l'UTP avec de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique (Sacem).

**URL source:** <https://www.utp.fr/les-services-specifiques-aux-adherents-du-transport-urbain>